

**Développement Social des Quartiers - Programme 1992 - Planoise
Correspondant Emploi/Formation - Réaffectation de subventions de l'État et de
la Région et participation de la Ville de Besançon**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Afin de faciliter sur le quartier de Planoise l'accès des jeunes et d'adultes en difficultés à des dispositifs de formation adéquate et/ou à des mesures facilitant l'emploi, un demi-poste de correspondant Emploi/Formation a été mis en place par la Mission Locale de Besançon.

Cette opération dont le coût global est de 100 000 F est financée par l'État à hauteur de 37 500 F, par la Région pour 37 500 F et par la Ville de Besançon pour 25 000 F.

Le Comité Régional du Fonds Régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, que nous remercions, a convenu d'accorder une subvention de 37 500 F pour la création de ce demi-poste.

Au cours de la réunion de la Commission Permanente le 15 juin 1992, le Conseil Régional de Franche-Comté, que nous remercions également, a donné son accord pour financer 37 500 F pour cette opération.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Député-Maire à effectuer l'encaissement de subventions pour un montant total de 75 000 F,

- inscrire en recettes une somme de 37 500 F sur le chapitre 961.0.7371 code service 47020 et une somme de 37 500 F sur le chapitre 961.0.7372 code service 47020,

- inscrire en dépenses une somme de 75 000 F sur le chapitre 961.0.657 code service 47020,

- attribuer une subvention exceptionnelle de 100 000 F à la Mission Locale de Besançon (37 500 F État + 37 500 F Région + 25 000 F Ville de Besançon).

La dépense, soit 10 000 F, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 962.0.657 code service 47020.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission Budget et de la Commission Animation-Formation-Prévention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.